

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON
Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN
Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER
Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **25 - EPICERIE SOLIDAIRE – ACCEPTATION DE DON** - Rapporteur : Odile PINEAU

Un don de 240 € a été fait au CIAS par la SARL BIO LES HERBIERS au profit de l'Epicerie solidaire.

En application du code de l'action sociale et des familles et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer pour accepter ce don.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 123-8 et R123-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2242-4,



Département de la Vendée

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de bien vouloir :

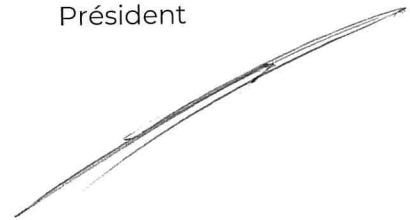
- accepter le don de 240 € fait au CIAS par la SARL BIO LES HERBIERS,
- imputer cette recette au compte 7713,
- l'autoriser, ou la Vice-Présidente, à signer tous les documents relatifs à ce don.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le :
14 DEC. 2023

